



Senonnes

Lenitati Fortitudo Comes



Bulletin Municipal 2017

Bienvenue à «La Grez»



Gîtes de séjour
en pleine campagne



LA GREZ

53390 SENONNES

Tél : 02 99 47 80 02 ou 06 83 21 94 06

mail : gitedelagrez@gmail.com

www.gitedelagrez.com

S.A.R.L. TRANSPORT EQUIN



Tous transports de chevaux
Toutes distances - 7j/7
National et International



15, rue du Semnon - 53390 SENONNES

Tél. 02 43 06 84 03 - 06 20 92 47 00

e.mail : brunopoirier6@wanadoo.fr



Philippe Delaunay

Vins fins
et spiritueux
Tirages pression
Location vaisselle

La Bouchère - 53390 SAINT-ERBLON - Tél. : 02 43 06 94 68
Port. : 06 71 64 71 97 - www.cavedes5chemins.com

Heures d'ouverture : Jeudi et Vendredi de 14 h à 19 h - Samedi de 10 h à 18 h
sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Le Cosy
Salon de Coiffure & Manucure

NOUVEAU !!!

Soins esthétiques et ongles
Tous les mardis et jeudis après-midi sur RDV



Ouvert	
Lundi :	13h30 à 18h
Mardi :	9h à 12h et 13h30 à 19h
Mercredi :	13h30 à 18h
Jeudi :	9h à 12h et 13h30 à 18h30
Vendredi :	9h à 19h
Samedi :	9h à 17h
Ouvert en continue sur RDV	

28 Bis rue Jean Boby - 53390 SENONNES

02 43 12 33 95

*Merci à tous les annonceurs
qui nous aident
à financer ce bulletin.*



Imprimerie Petit et Grand format
Objets personnalisés
Création graphique

• Entreprises - Associations - Particuliers •

Flyers / Plaquettes / Catalogues / Calendriers...
Affiches / Bâches / Véhicules...
Faire-part / Invitations / Calendriers...
Tee-shirt / Mug / Drap de bains...

Imprimerie Jérôme BLIN

11 bis Avenue du Général de Gaulle - 49420 POUANÇÉ

Tél. 02 41 92 52 55 - E.mail : imp.blin@orange.fr

www.imprimerie-blin.com

Boulangerie - Pâtisserie
La Passion du Pain
Vanessa et Judicaël HOUDU



23 rue de Saint Aubin
49420 POUANÇÉ
Tél. 02 41 92 40 49

HY DUPIN

OUVERT du lundi au Samedi

- VENTE et RÉPARATION de MATÉRIEL AGRICOLE
- AGRICULTURE
- BRICOLAGE / JARDINAGE
- MATÉRIAUX

• Bâches • Produits divers
• Insecticides • Entretien
• Plaque de plâtre • Vente de matériel agricole

8 rue de la Forêt - 44110 VIGÉPOT Tél. : 02 40 28 66 19
e-mail : val.dupin@wanadoo.fr Fax : 02 40 28 50 40

Sommaire

Le mot du Maire.....	Page 03
Vie Municipale	Pages 04 à 09
Nos parlementaires	Page 10
L'Enfance.....	Pages 11 à 12
Vie Sociale	Pages 13 à 19
Divers	Pages 20 à 23
Etat Civil	Page 23
Un peu d'histoire.....	Page 24 à 25

Mentions légales :

Mairie de Senonnes (53390)

1 rue de la Poste

53390 SENONNES

Tél.: 02 43 06 44 15

e-mail : mairie.senonnes@wanadoo.fr

site web : www.senonnes.com

Bulletin Municipal de SENONNES

Directeur de la publication :

Madame Béatrice BARBE

Imprimé en 190 exemplaires :

Mise en page et impression : Jérôme Blin - 49 Pouancé

www.imprimerie-blin.com

Sous réserve d'erreurs typographiques

Décembre 2016

Dépôt légal en cours.

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, à travers ce bulletin municipal, je tiens à vous présenter tous mes **meilleurs vœux** de santé, de bonheur et de prospérité afin de réaliser et concrétiser tous vos projets.

Ce bulletin municipal a été préparé par les membres de la commission "Communication" que je remercie pour leur implication dans la rédaction de celui-ci.

Ce bulletin est aussi l'occasion de dresser un bilan de l'année 2016.

Nous avons procédé à la réfection d'une partie des trottoirs et au remplacement des ampoules à mercure par des leds dans le lotissement du fer à cheval. Il y a eu, aussi, la création du **site internet** que vous pouvez consulter sur le site suivant : www.senonnes.com et où vous pouvez trouver, entre autre, tous les comptes-rendus des réunions de conseil. Nous avons également élaboré le programme de l'accessibilité des bâtiments communaux sur 6 ans. Puis, tout au long de l'année, nous avons œuvré sur le projet salle-communales-école mais nous devons revoir différemment ce projet et ce sera une des priorités pour la future année.

2017 sera aussi l'année du **recensement de la population** qui se déroulera du 18 janvier au 19 février et de diverses élections.

Je ne pourrai pas terminer sans remercier l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail réalisé tout au long de l'année.

Je remercie les adjoints, les conseillers municipaux, les membres du CCAS ainsi que tous les bénévoles des associations pour le temps passé au service de la commune.

Je vous rappelle que la municipalité vous invite à la cérémonie des **vœux** qui se déroulera le **dimanche 15 janvier 2017 à 11 heures à la salle communale**.

Je vous souhaite une bonne lecture et meilleurs vœux à tous.

Le Maire,
Béatrice Barbé



Coordonnées et Horaires de la Mairie



Mairie de Senonnes

1 rue de la Poste

53390 SENONNES

Tél. : 02 43 06 44 15

e-mail : mairie.senonnes@wanadoo.fr

site web : www.senonnes.com

Secrétaire de Mairie :

Anne AUBRIOT

Le Lundi :
de 14h00 à 16h00

**Le Mardi
et le Jeudi matin :**
de 10h00 à 12h00

Le Vendredi :
de 14h30 à 18h30

Le Conseil municipal

Le Maire : Béatrice BARBE

Les Adjoints : Stéphanie RESTOUT : 1^{ère} adjointe

Bruno POIRIER: 2^{ème} adjoint

Catherine GEORGET : 3^{ème} adjointe

Les Conseillers : Marie-Laure AUGÉ , Martial COLAS, Maryvonne COLOMBEAU,

Emilie GESLIN, Jean Yves JOLY, Fabrice LEBORDAIS

Tarifs municipaux

• Salle Communale

	Commune	Hors Commune
Associations locales	Gratuit	42,84 €
Vin d'honneur (manifestations, mariage, sépulture...)	51,00 €	61,20 €
Buffet ou repas sans danse	61,20 €	71,40 €
Buffet / soirée dansante / repas dansant	69,36 €	80,58 €
Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	25,50 €	25,50 €
Location vaisselle complète	0,51 €	0,51 €
Location vaisselle partielle	0,20 €	0,20 €
Location tables	1,00 €	1,00 €
Location chaises	0,20 €	0,20 €
Location 2 ^{ème} jour	42,84 €	42,84 €

• Arrhes

Demande de versement de 30 % d'arrhes du montant de la location dans les 8 jours qui suivent la demande, somme encaissable si la réservation reste sans suite sauf cas de force majeure dûment justifié.

• Caution

un chèque de 300 € établi à l'ordre du trésor public restitué après règlement définitif à la trésorerie. Si la salle est restituée en mauvais état, 100 € seront imputés sur la caution.

• Cimetière

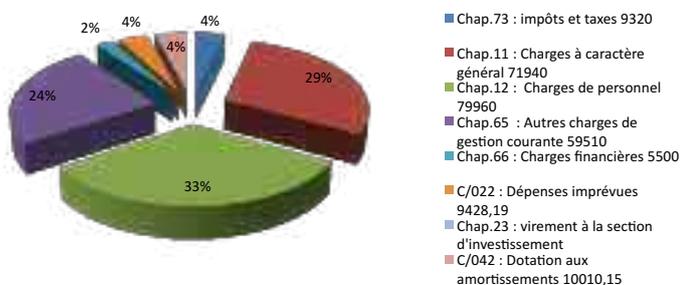
Concession d'une durée de 30 ans : 120 €

Prix des cavurnes : 270,30 €

Budget Communal 2016

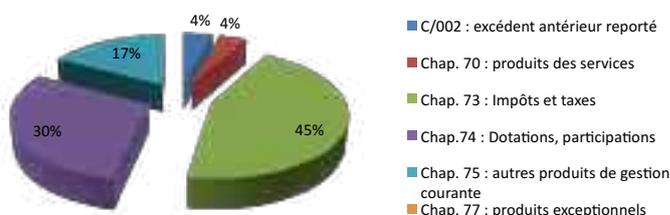
Dépenses de Fonctionnement

Chap.73 : impôts et taxes	9320,00 €
Chap.11 : Charges à caractère général.....	71940,00 €
Chap.12 : Charges de personnel	79960,00 €
Chap.65 : Autres charges de gestion courante	59510,00 €
Chap.66 : Charges financières	5500,00 €
C/022 : Dépenses imprévues	9428,19 €
Chap.23 : virement à la section d'investissement	
C/042 : Dotation aux amortissements	10010,15 €



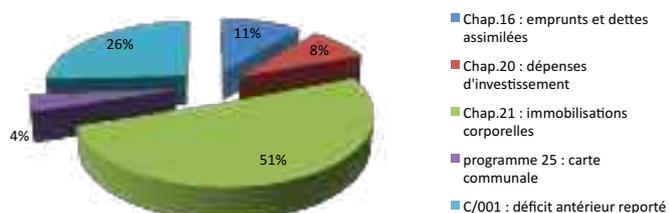
Recettes de Fonctionnement

C/002 : excédent antérieur reporté	10534,34 €
Chap. 70 : produits des services	9740,00 €
Chap. 73 : Impôts et taxes	109974,00 €
Chap.74 : Dotations, participations	73420,00 €
Chap. 75 : autres produits de gestion courante	73420,00 €
Chap. 77 : produits exceptionnels	



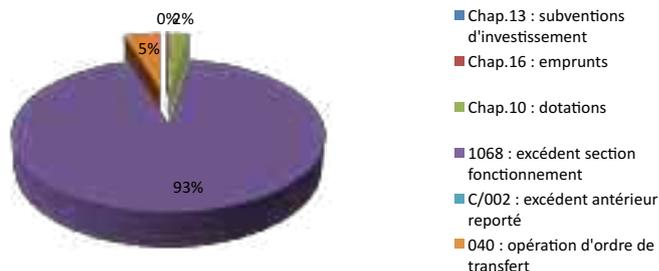
Dépenses d'Investissement

Chap.16 : emprunts et dettes assimilées	23000,00 €
Chap.20 : dépenses d'investissement	17500,00 €
Chap.21 : immobilisations corporelles	107351,43€
Programme 25 : carte communale	8742,20€
Chap.27 : autres immobilisations financières	54998,97 €



Recettes d'Investissement

Chap.13 : subventions d'investissement	
Chap.16 : emprunts	1000,00 €
Chap.10 : dotations	4500,00 €
1068 : excédent section fonctionnement	195000,00 €
C/002 : excédent antérieur reporté	
040 : opération d'ordre de transfert	10010,15 €



Bienvenue aux nouveaux habitants !

C'est avec plaisir que nous accueillons chaque année de nouveaux habitants dans notre commune.

Afin de vous informer sur la commune, vous pouvez consulter le site de la mairie mais aussi vous rendre en mairie tout simplement pour vous présenter ou pour venir consulter toutes informations complémentaires.



N'oubliez pas votre inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre de chaque année.

M^{me} le Maire et la municipalité de Senonnes vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 11h à la salle communale. Ce sera l'occasion de faire connaissance.

Dans cette attente, nous vous souhaitons une **bonne et heureuse année 2017.**



Dates des prochaines élections

- Elections Présidentielles, 1^{er} tour le 23 avril 2017 et le 2nd tour le 7 mai 2017
- Elections Législatives, 1^{er} tour le 11 juin 2017 et le 2nd tour le 18 juin 2017

À noter :

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017.



Site internet : www.senonnes.com

N'hésitez pas à venir vous informer et découvrir la vie locale sur le site internet de la commune sur www.senonnes.com

Vous y trouverez toutes les infos utiles et les rubriques : vie pratique, vie associative, les commerçants, les services...



Recensement de la Population

Le recensement dans la commune de Senonnes aura lieu du 18 janvier 2017 au 19 février 2017.
C'est **M^{me} Marie Renée Duchêne** qui sera l'agent recenseur.



LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous.
Il vous demandera **de répondre à l'enquête sous quelques jours**, et vous proposera de le faire **sur internet**.
Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre mairie.
Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 19 janvier au 18 février 2017. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Séances du Conseil municipal



Le Conseil Municipal en réunion.

Neuf réunions ordinaires et de nombreuses réunions intermédiaires sur les projets en cours ou dans le cadre des compétences transférées à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

(les comptes rendus officiels et complets sont consultables sur le site internet : senonnes.com et en Mairie)

1 - Le 21 janvier 2016

- Police de la salle communale
 - Projet de création d'un lotissement route d'Eancé
 - Possibilité de vendre pour le franc symbolique les deux dernières parcelles de l'Aubépine
 - Bilan énergétique communal en cours avec le GAL sud Mayenne
 - Projet de salle communale et de locaux scolaires
 - Recherche agent technique pour la cantine scolaire et le portage des repas
 - Voierie :
 - o Réfection des trottoirs du lotissement du fer à cheval
 - o Chemin de la Cure
 - Organisation rencontre avec le Service Départemental d'Incendie et de secours (SDIS)
 - Entretien du Clocher

2 - Le 22 mars 2016

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015
- Vote des subventions municipales 2016
- Demande DETR pour restructuration salle communale
- Acquisition parcelle ZL 59 du CCAS (partie du terrain de la Salle communale)
- Travaux d'accessibilité
- Création d'un jeu de boule derrière le Fair Play

3 - Le 14 avril 2016

- Budget :
 - o affectation des résultats 2015 :
 - o taux d'imposition locale
 - o budget primitif 2016
- divers : coussins berlinois, éclairage public, cantine et portage des repas, transports scolaires, subvention AMI500

4 - Le 19 mai 2016

- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de la salle communale
- Document unique pour le personnel communal
- Communauté de Communes :
 - o Emilie Geslin désignée référente communication
 - o Shéma de mutualisation
- Eclairage public rue du fer à cheval
- Bassin du Semnon : enquête publique "Milieux aquatiques"
- Calendrier des travaux d'accessibilité
- Contrat de territoire
- Voierie :
 - o Chemin de la Cure
 - o inventaire des voies communales

5 - Le 23 juin 2016

- Désignation de référents communaux à "Tourisme et Loisirs" : Béatrice Barbé et Catherine Georget
- Document unique d'évaluation des risques professionnels pour le personnel communal
- Voierie
 - o Bornage chemin de la Cure
 - o Déplacement panneau 30km/h route de la Marronnerie
 - o Coussins berlinois : usure, détérioration ...
- Indemnités du Maire et Adjointes
- Illuminations Noël 2016
- Recensement 2017

6 - Le 28 juillet 2016

- Projet de restaurant scolaire
- Enquête publique : Carte communale et Zonage d'assainissement
- Cantine scolaire : mise à jour règlement intérieur, convention avec FJT
- Site internet
- Arrêté municipal concernant les gens du voyage
- Transmission des Comptes Rendus de réunion de conseil municipal

7 - Le 27 septembre 2016

- Parc éolien des Halleries :
- Subvention à la classe de neige de l'école
- Projet Ecole/Salle Communale
- Voierie :
 - o Rétablissement des limites du chemin de la Cure
 - o Vente ZL 304 à Monsieur B Lefevre
 - o Sécurité routière route de la Marronnerie et route de Pouancé
 - o Entretien du rond point de la route de Pouancé
- Rapport d'activité SDGEM : Syndicat Départemental pour l'Electricité et Gaz en Mayenne qui gère l'éclairage public

8 - Le 03 novembre 2016

- Bilan énergétique communal
- Modification des statuts de la communauté de commune du Pays de Craon
- Prime de fin d'année du personnel communal
- Voierie
 - o Chemin de la Cure
 - o Chemin de la Couture
- Bulletin communal 2017

9 - Le 07 décembre 2016

- Voierie
- Salle Communale - Dossier DETR
- Compte rendu de rencontre avec Mme Kapfer du trésor public
- Sécurité routière





Elisabeth DOINEAU
Sénatrice de la Mayenne

« Terroir doit rimer avec espoir »

Jean de la Fontaine, dans la fable "le rat de ville et le rat des champs", l'affirme : la vie à la campagne est préférable à la vie citadine. Depuis le XVIIème siècle, que d'évolutions !

Cette comparaison, voire cette confrontation, entre deux mondes que tout semble opposer est-elle toujours d'actualité? C'est la question que je me pose quand j'entends, quand je lis tous les commentaires sur ce sentiment de délaissement, de déclassement que ressentiraient les habitants des territoires dits ruraux. Ne ferait-il plus bon-vivre à la campagne? Serions-nous les dernières sentinelles d'un monde perdu?

L'INSEE parle de France urbaine et de France rurale et toutes ses statistiques comparent et souvent opposent les deux mondes. La campagne : un environnement préservé, des services publics qui disparaissent, une offre d'emploi moins dynamique...La ville : ses pollutions, son effervescence culturelle, ses transports collectifs... Disons-le, dans les médias et les discussions, la ruralité est trop souvent moquée, caricaturée. Elle est mise en opposition à la ville, symbole de modernité, de dynamisme et de progrès. La ruralité serait vieillissante, conservatrice, coupée du monde. **Tout cela est dit sans nuance, donc sans discernement.**

Le géographe Christophe Guilluy, précurseur de la notion de "France périphérique", l'affirme : "une révolution démographique silencieuse dans l'ensemble des départements vient contredire l'idée d'une France du vide face aux métropoles mondialisées". La population serait en hausse dans presque tous les départements. Mais, les défis sont considérables parce qu'on observe une forte proportion de ménages modestes, un affaïssement de l'emploi et une baisse importante des moyens pour maintenir les équipements publics et les commerces. À tout cela s'ajoute la crise agricole qui s'installe durablement, qui mine le moral et qui a des conséquences terribles sur les emplois directs et indirects dans nos territoires.

Pour répondre à ces détresses, l'Etat et les collectivités n'ont pas manqué, ces derniers mois, de lancer dispositifs, contrats, pactes, afin d'aider les initiatives, quelles qu'elles soient, à se développer. Chacun a pris conscience que cette France des petites villes, des villes moyennes et des zones rurales concentre 60% de la population face à la France des métropoles. **Il était donc URGENT de soutenir ces territoires avant qu'ils ne glissent vers un déclassement social et vers une désaffiliation politique et culturelle.**

Les enjeux sont nombreux : favoriser l'emploi, vaincre la désertification médicale, éviter la fracture numérique, bref, donner toutes leurs chances aux populations de ces territoires. **L'heure n'est plus aux promesses et aux déclarations d'amour pour la ruralité, mais à la mise en œuvre, et je sais que communes, intercommunalités, département et région sont passés à l'action.**

Rappelons aussi l'immense investissement des associations qui se mobilisent au quotidien pour faire vivre cet esprit de fraternité. **Tous ces bénévoles constituent à mes yeux un formidable élan d'espoir.**

Dans quelques mois, les françaises et les français voteront. Je souhaite que les choix de nos territoires soient guidés non pas avec ce sentiment de délaissement, mais bien au contraire, avec un esprit ouvert sur l'avenir, sans vaine nostalgie, simplement avec lucidité. En investissant clairement sur les zones rurales, plus de place à la comparaison, ni même à l'opposition, place à la complémentarité ! Avec l'arrivée des néoruraux, de la notion de la péri-urbanité, la campagne se réinvente une histoire !

Attachée à notre terroir et fidèle à ses valeurs, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous d'y trouver bonheur et espérance.

Bonne et heureuse année 2017!
Elisabeth Doineau



Guillaume CHEVROLLIER
Député

Chère Madame, Cher Monsieur

Mon équipe et moi-même sommes à votre disposition pour vous rencontrer, évoquer avec vous les sujets que vous souhaitez soumettre à mon attention et convenir ensemble de la suite envisageable à donner à vos requêtes diverses.

Député à votre écoute, je suis à votre disposition pour un rendez-vous à ma permanence de Château-Gontier, ainsis qu'aux permanences itinérantes dans les communes annoncées dans la presse.

Les informations relatives à mon activité sur le terrain et à l'Assemblée nationale sont consultables sur mon site internet www.guillaumechevrollier.fr

En cette période de changement d'année, je transmets à

chacun de vous mes vœux les plus sincères de santé et d'épanouissement.

Bien cordialement,
Guillaume Chevrollier

Permanences parlementaires :

Ouverte du lundi matin au vendredi soir,
35 rue Alexandre Fournier – 53200 CHATEAU GONTIER
Téléphone 02 43 07 52 13
Courriel : guillaume-chevrollier@orange.fr
www.guillaumechevrollier.fr

Les P'tits Galopeurs



Ouverte depuis bientôt deux ans, la MAM accueille les enfants de 0 à 3 ans ainsi que les plus grands en accueil périscolaire.

Idéalement située dans le petit bourg de Senonnes, notre maison est entièrement dédiée à l'accueil des enfants; nous disposons d'une grande salle de jeux avec divers espaces selon les âges, d'une salle de motricité, d'une salle d'activité ainsi que d'une grande terrasse sécurisée et équipée pour les beaux jours.

Après un remaniement d'équipe, nous sommes aujourd'hui trois assistantes maternelles, Emilie, Maelle et Zoe à exercer au sein de la MAM, apportant chacune nos expériences diverses (cap petite enfance, formation premiers secours, expériences familiales,...) au profit des enfants et de leurs familles.

Tout au long de l'année, nous orientons nos activités selon des thèmes qui varient régulièrement. Activités créatives, culinaires, parcours de motricité, chants, promenade rythment nos journées pour le plus grand plaisir de nos p'tits galopeurs. Actuellement au complet de notre capacité d'accueil, deux places devraient se libérer courant janvier 2017. Nous restons à votre disposition pour plus d'informations.

Bourse aux vêtements : Afin de récolter des fonds pour améliorer les équipements de la MAM, l'association Les P'tits Galopeurs organise deux bourses aux vêtements et aux jouets qui sont organisées annuellement dans la salle communale; nous nous félicitons d'un succès qui accroît à chaque édition.

La prochaine bourse printemps/été aura lieu au début du printemps, l'équipe réfléchit actuellement à une nouvelle organisation répondant à l'évolution constatée.



MAM Les P'tits Galopeurs
36 rue Jean Boby - 53390 Senonnes

Lesptitsgalopeurs@hotmail.fr
0243708530 / 0615365227



Les P'tits bouts

Comme les années précédentes, les enfants confiés à Isabelle et Nathalie se sont retrouvés pour diverses activités et les partages des repas.



La sortie au refuge de l'Arche tant appréciée de tous (petits et grands) a été reconduite en juillet. Nous étions accompagné d'une maman et d'une assistante maternelle de Méral.

Pour nous, assistantes maternelles, ces temps de rencontres et d'échanges avec les enfants sont très enrichissants, c'est pourquoi nous tenons à les renouveler.

En Janvier, nous réunirons parents et enfants autour de la galette des rois, c'est un moment de convivialité qui a un grand succès.

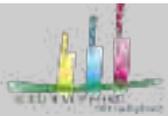
**Nous vous souhaitons à tous,
une très bonne Année 2017 !**

Isabelle et Nathalie sont disposées à répondre à toutes demandes, n'hésitez pas à les contacter, il leur reste des disponibilités (horaires atypiques et samedis acceptés)

Isabelle : 02/43/06/83/33 - 06/71/30/41/15
Nathalie : 09/77/82/64/52 - 07/82/73/24/26



Ecole Notre Dame de Pontmain



2, rue de l'Hippodrome - 53390 SENONNES

02 43 06 80 57 - ecolesenonnes53@orange.fr

35 élèves de la petite section au CM2 ont fait leur rentrée en septembre 2016, deux enfants les rejoindront en janvier. Ils sont accompagnés par Anne Barbé, chef d'établissement et enseignante en maternelle-CP avec l'aide de Nathalie Madeline, ASEM. Et de Sandra Dumoulin enseignante en CE-CM.



Le thème de cette année :
« Bouge ton corps ».

Septembre 2016 : Visite d'Eric Veillé :

Dans le cadre d'un partenariat avec les Embuscades de Cossé le Vivien, la médiathèque de Craon a proposé à l'école de Senonnes d'accueillir l'auteur-illustrateur Eric Veillé (notamment auteur de l'ouvrage Maman à l'école nommé pour le prix des incorruptibles pour l'année 2016-2017).



Mars 2016 : Intervention sur l'équilibre alimentaire :

Une animatrice et une diététicienne sont venues proposer différents ateliers sur les cinq sens, les familles d'aliments, l'origine des aliments.

L'A.P.E.L. (association des parents d'élèves) est présidée par Lucie Clavier. Cette association organise diverses manifestations et ventes afin de récolter des fonds pour financer les projets.

L'O.G.E.C. (organisme de gestion des écoles catholiques) est présidé par Stéphanie Restout. Cette association est indispensable au bon fonctionnement de l'école et s'occupe de la gestion financière de l'école.



Avril 2016 : Chant choral : Le 29 et 30 avril 2016, les enfants de l'école se sont réunis avec tous les enfants des autres écoles du réseau pour présenter un spectacle de chant choral autour de la chanson de Prévert « en sortant de l'école. »

Juin 2016 : Voyage à Saint-Malo : L'année scolaire s'est clôturée par un voyage à Saint-Malo avec les écoles de St Aignan sur Roë et Congrier.



Mai 2016 : UGSEL : Chaque année tous les enfants du cycle 1 du réseau se regroupent pour une journée sportive.



Juillet 2016 : les mini-olympiades orchestrées par Bernard Gillier et les CM2 avec remise de médailles et de lots.



Quelques dates à retenir

Classe de neige pour les CE-CM
du 21 au 26 mars 2017.

Portes ouvertes : 12 mai 2017

Fête de fin d'année : 24 juin 2017

Nous vous attendons nombreux
lors de ces événements !

Remise de dictionnaires aux élèves de CM2 de l'école Notre Dame de Pontmain

Comme chaque année, à la fin de l'année scolaire, la municipalité de Senonnes offre un dictionnaire à chaque élève quittant l'école Notre Dame de Pontmain pour franchir l'étape importante qui est le passage au collège.

Mme le Maire a remis un dictionnaire à 4 élèves : **Morgane Augé, Irina Gérard, Camilla Machieraldo et Sarah Martineau**

Cette petite cérémonie a été suivie du verre de l'amitié en présence de Mme Anne Barbé chef d'établissement, de l'enseignante de CM2, des parents et des élus



La Résidence Habitat Jeunes "ANDRE BASLE"

ASSOCIATION DES AMITIÉS SOCIALES – L'ILIADE HABITAT JEUNES

L'association a changé de nom ...

Iliade Habitat Jeunes, dont le siège est basé à Château-Gontier compte aujourd'hui 6 résidences Habitat Jeunes sur le Haut Anjou : Château-Gontier (3 résidences comptant 84 logements), Le Lion d'Angers (15 logements), Segré (20 logements) et Senonnes (51 logements).

L'Association a ainsi opté pour le nom « Amitiés sociales – L'Iliade Habitat Jeunes » à la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 27 Octobre 2016.

... changé de Président ...

Mr Vincent Saulnier, succède à Annette GUERIN, au poste de président de l'association. Maire Adjoint de Château-Gontier, il est également vice-président de la communauté de communes du pays de Château-Gontier, en charge de la jeunesse et des sports.

... et changé de Directrice...

Caroline BOIVIN, anciennement directrice à Habitat Jeunes Laval, est ainsi venu relever le défi de diriger notre association depuis fin octobre 2016..

... et a recruté un nouvel animateur à la Résidence de Senonnes...

Aurélien DREUX, est venu agrandir l'équipe socioéducative de la Résidence André Baslé à Senonnes depuis mars 2016. Passionné de musique, il pourra ainsi développer de nouvelles thématiques d'animation pour les jeunes de la Résidence.

Nouvelle année, nouveaux projets : nouveau fil conducteur ...

L'année 2017 sera sous le thème : « Voyage à la rencontre de l'autre », vaste programme qui va permettre aux jeunes et à l'association de s'ouvrir à de nouvelles rencontres, explorer de nouveaux mondes, et partager des moments de convivialité.

A cette occasion, différents événements vont voir le jour :

- La Résidence André Baslé de Senonnes, va éditer son journal trimestriel, qui sera distribué aux partenaires, aux jeunes ainsi qu'aux élus du territoire, mais il sera également

consultable sur place.

- L'équipe socio-éducative va s'attarder à l'écriture du nouveau projet socio-éducatif, document qui sert de base de travail pour les 4 prochaines années (2017 -2020).

- L'équipe d'animation va proposer différents temps forts ouverts à tous : enfants et adultes, habitants de Senonnes, issus ou non du milieu hippique. Ces temps forts auront pour but de proposer des moments de convivialité pour voyager à la rencontre de l'autre ...

Quelques témoignages de résidents ...



« Je m'appelle Mohamed et j'ai 16 ans. Je suis arrivée de Guinée Conakry depuis juin 2016 et je suis installé à la Résidence de Senonnes depuis le 12 Juillet. J'ai fait plusieurs stages au restaurant « L'Herberie de Pouancé », où j'ai appris à cuisiner le saumon fumé et le canard, et même des galettes de pomme de terre.. Plus tard je veux devenir un chef cuisinier dans un grand restaurant français ».



« Je m'appelle Simon, j'ai 16 ans. Je suis en 1ère année de CAP Lad Jockey. Cela fait 3 ans que j'ai commencé dans le métier. J'ai d'abord commencé dans l'écurie de Jean-Paul GALLORINI à Maison-Laffite et depuis Août 2016 je suis dans l'écurie de Serge Foucher qui compte une quarantaine de chevaux. Depuis septembre 2016, je monte en course. »



« Je suis en 2nde année de CAP Lad Jockey. Cela fait 3 ans que je suis à l'écurie de David BERRA, écurie qui compte une trentaine de chevaux. Je monte en course depuis Juillet 2016, et j'habite à la Résidence Iliade de Senonnes depuis septembre 2015. Alexis GAUTRON »

Iliade Habitat Jeunes
Résidence André Baslé
3 square de l'Eperon
02.43.07.27.58 Senonnes



CERGO

Pendant qu'au niveau national, le nombre de chevaux à l'entraînement continue de baisser, nous avons à l'inverse pu constater une légère augmentation de l'effectif chevaux à l'entraînement sur notre Centre.

Ceci constitue un point fort à la veille d'entamer des travaux de réfection, voire de création d'une piste nouvelle pour améliorer les conditions d'entraînement sur nos pistes.

Des travaux de réfection de la piste profonde ont été réalisés, nivelage du sable en place pour homogénéiser l'épaisseur, sablage sur toute la piste et passage de la Vertidrain pour améliorer la perméabilité.

Nous avons également terminé le drainage de la piste "jaune" afin de permettre un écoulement plus rapide des eaux de ruissellement.

Après avoir eu l'accord d'utiliser la piste en gazon de l'hippodrome de SENONNES-POUANCE, nous pouvons envisager de créer une piste profonde nouvelle courant 2017, ces travaux dépendront bien évidemment des financements.

Nous remercions l'ensemble des membres du Comité de



la Société des courses de SENONNES-POUANCE pour cette décision, une convention de mise à disposition leur sera proposée pour validation début 2017.

Un grand merci à nos deux municipalités de SENONNES et POUANCE pour leur soutien contre le projet Eolien des Halleries et à tous nos entraîneurs qui se sont mobilisés. Nous souhaitons une issue favorable à nos différentes requêtes contre ce projet, il y va de l'avenir de nos entraîneurs et de celui du CERGO.

Nous comptons aujourd'hui, 33 entraîneurs sur notre Centre d'entraînement, dont 3 permis d'entraîner.

Nous avons pu constater à nouveau, que des chevaux entraînés sur le centre ont courus des Groupes, des listed et des tiercés, ces participations continuent d'améliorer la notoriété de notre Centre d'entraînement. Ils nous faut vous féliciter pour le travail que vous accomplissez et pour les nombreuses victoires et places que vous avez obtenues sur 2016.

Au cours de l'année 2016, nous avons sensibilisé notre personnel aux problèmes de sécurité et avons formé 2 SST (secouristes du Travail), ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un personnel qualifié pour délivrer les premiers secours en cas d'accident sur le centre.

A cet effet, dans le courant du premier trimestre 2017, il sera proposé aux représentants des entraîneurs un projet de protocole sécurité qui viendra compléter le règlement intérieur existant qui sera également légèrement modifié.

Notre responsable des pistes, Olivier GAUTRON, prend progressivement la mesure de son poste, nous l'accompagnons dans sa progression et nous comptons sur la complicité de nos entraîneurs pour agir dans ce sens.

Merci à tous nos entraîneurs pour le respect des règles internes, au personnel employé par le CERGO qui s'efforce de maintenir l'outil en bon état de fonctionnement et aux bénévoles qui œuvrent sans compter pour notre Association.

Bonne et heureuse Année 2017

Daniel THEARD
et les Membres du Conseil d'Administration

Société des Courses de Senonnes Pouancé

Notre nombre de Sociétaires aura été de 109 pour l'année 2016, dont 10 entraîneurs et 34 bénévoles. Nous adressons un grand merci à l'ensemble de nos adhérents pour leur soutien.

Bien que la météo ait été clémente, malgré la réunion supplémentaire de Château-Gontier, nous n'avons progressé que de 1% au niveau des entrées payantes.

Notre réunion matinale du 8 mai 2016 et l'étape du GTI du 14 juillet 2016, avec 3 courses PREMIUM retransmises en direct sur la chaîne EQUIDIA, se sont déroulées sans incident.

La progression des enjeux sur ces 6 courses PREMIUM a augmenté de 12%, ce qui nous place en tête des enjeux des étapes du GTI

Nul doute que France Galop nous renouvellera sa confiance pour 2017.

Nous avons eu 55 courses en 7 réunions, dont 49 courses P.H.H. et 6 courses PREMIUM. 657 chevaux ont participé à ces épreuves, 336 en plat, 104 en haies, 64 en cross et 153 en trot, ce qui fait une moyenne de 12 chevaux par courses, soit une légère baisse de 5% par rapport à 2015.

Sur les 504 chevaux participant aux courses de galop, 194 ont été des chevaux entraînés à Senonnes, soit 38% pour 37% en 2015. Il est indéniable que sans cette forte participation, notre nombre de partants serait beaucoup moins important. Nous comptons sur le soutien de nos entraîneurs de SENONNES pour maintenir ce niveau de participation.

Cette implication a sans aucun doute eu une influence sur la décision de notre conseil d'administration de mettre à disposition du CERGO la piste en gazon de l'hippodrome.

Notre journée dédiée aux associations locales n'a pas eu lieu, faute de participants. Nous saluons cependant le travail des bénévoles qui ont tenté à lui pour tenter d'organiser cette journée.

Notre traditionnelle course des Entraîneurs de Galop au trot attelé s'est déroulée à l'occasion de notre dernière réunion du 30 octobre 2016, c'est Bertrand LEFEVRE qui a remporté cette épreuve avec CAPRICE DE COSSE, cheval entraîné par Arnaud LEDUC. Laurent VIEL a une nouvelle fois terminé second, suivi de Florent MOINNIER qui se rapproche progressivement de la première place.

A l'issue de cette course, le trophée Philippe MONNIER a été remis à l'heureux vainqueur. Le trophée passe donc de la main de Thierry POCHE, vainqueur en 2015, à Bertrand LEFEVRE. Cet hommage que nous rendons chaque année à Philippe MONNIER qui a été Président de notre Association pendant de nombreuses années n'est pas sans générer quelques moments d'émotion.

Merci à tous les participants pour le spectacle qu'ils nous ont une nouvelle fois offert.

• Notre calendrier provisoire des courses 2017 :

- Dimanche 12 mars 2017 – Galop (plat-obstacles)
- Dimanche 07 mai 2017 – Mixte (trot-obstacles)
- Dimanche 21 mai 2017 – Galop plat-obstacles
matinale 3 courses Premium EQUIDIA)
- Dimanche 04 juin 2017 – Mixte (trot-obstacles)
- Samedi 17 juin 2017 - Trot amateurs (course des entraîneurs de galop)
- Vendredi 14 juillet 2017 – Galop – G.T.I. (3 courses Premium EQUIDIA).
- Dimanche 22 octobre 2017 – Galop (plat-obstacles)
- Notre Assemblée Générale annuelle se tiendra le vendredi 24 février 2017 à 20 h.

Merci à tous nos fidèles sponsors et à tous les nouveaux que nous avons accueillis en 2016, à la Municipalité de SENONNES, au Conseil Général de la Mayenne et au Syndicat Mixte du Pays de CRAON qui nous aident chaque année.

Un grand merci également à tous nos bénévoles qui œuvrent pour notre Association.

Bonne et heureuse Année 2017

Daniel THEARD
et les Membres du Conseil d'Administration

Théâtre : Troupe de l'Arrière-Cour.

Nous nous retrouvons tous les mercredis et vendredis soirs pour écrire et nous vous donnons rendez-vous en février 2018 à la salle de l'Orion pour découvrir cette nouvelle création. Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à nous suivre dans cette belle aventure. Nous vous souhaitons une heureuse année 2017.

La troupe de l'Arrière-Cour



Le Comité des Fêtes

Comme les années précédentes notre soirée villageoise a connu un vif succès je voudrais remercier tout particulièrement Mr Théard président de la société des courses de Senonnes qui met à notre disposition les installations de l'hippodrome et merci également à tous les bénévoles

Prochain rendez vous le samedi 1er juillet 2017 .

Le président
Yannick Burban



Le Club de l'Amitié

Au cours de l'année 2016, nous avons eu la possibilité de nous réunir plusieurs fois :

- **18 janvier** : Réunion du bureau afin de prévoir :
 - l'assemblée générale
 - Le repas du club
 - Le voyage du club
- **25 février** : Concours de cartes à la Rouaudière, avec les clubs de Congrier et de Senonnes.
- **10 mars** : Assemblée Générale à Senonnes, 13 personnes étaient présentes. L'après midi a débuté par la traditionnelle belote. Ensuite l'Assemblée Générale avec l'encaissement des cotisations (15 personnes), puis le partage de la galette des rois.
- **17 mars** : Concours de cartes à Congrier, avec les clubs de la Rouaudière et de Senonnes
- **30 mars** : Concours de cartes à la Rouaudière avec les clubs de Congrier et de Senonnes
- **11 avril** : Repas du club au Foyer de Senonnes. Nous étions



14 personnes, plus une personne à qui nous avons porté le repas chez elle. L'après-midi a eu lieu le traditionnel concours de belote avec remise de lots à chacun.

- **22 avril** : Concours de cartes à Saint-Aignan.
- **28 avril** : Concours de belote et autres à Senonnes, avec les clubs de Congrier et de la Rouaudière. 31 personnes étaient présentes dont 10 de Senonnes.
- **9 juin** : Pique-Nique à la Rincerie organisé par le club de Congrier, avec les clubs de la Rouaudière et de Senonnes.
- **26 août** : Voyage du club. Comme les années précédentes, nous nous sommes associés avec les anciens d'AFN d'Eancé. Nous sommes allés à Trans-sur-Erdre voir un spectacle intitulé « Dans la nuit, la Liberté », retraçant la vie d'un village rural dans les années 1940.



En dehors de toutes ces manifestations il est bon de rappeler que le club se réunit tous les jeudis après-midi, si de nouveaux adhérents désirent nous rejoindre, ils seront les bienvenus.



C.C.A.S.

Comme chaque année, le repas offert par le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) aux personnes de plus de 65 ans a eu lieu le jeudi 3 novembre. Il a réuni 34 personnes au Foyer du Jeune Travailleur et 4 repas ont été livrés.

Un repas très convivial animé par Monsieur Paul Giboire et son accordéon, suivi de jeux de cartes. Nos doyens sont Madame Louise EVAÏN âgée de 92 ans et de Monsieur Eugène GALIVEL de 90 ans.

Les membres du C.C.A.S. remercient tous les participants de leur présence



Anciens combattants de Senonnes AFN

L'assemblée générale des anciens Combattants a eu lieu le Vendredi 5 Février 2016 pour le paiement des cotisations, en présence de M^{me} le Maire.

Nous en avons profité pour partager la galettes des rois et le verre de l'amitié

Activités en 2016 :

- Cérémonie le 8 mai 2016 à Senonnes : à 10 heures dépôt de gerbe au monuments aux morts. Lecture de M^{me} le Maire de la lettre du Secrétaire d'état des Anciens Combattants, ensuite nous nous sommes rendus à 11 heures à St-Michel-la-Roë où toutes les communes étaient réunies.



- Cérémonie du 13 novembre 2016 à Senonnes : Cérémonie du 11 novembre, nous avons reçu le Canton pour la commémoration de l'Armistice de 1914-1918. Nous étions 120 personnes. Dépôt de gerbe au monuments aux morts, lecture de M^{me} le Maire de la lettre du Secrétaire d'état des Anciens Combattants. M^{me} Elisabeth Doineau, Sénateur, est venue nous honorer de sa présence pour décorer notre camarade Maurice Duchêne de la médaille du Combattant, suivi de la fanfare de la Selle Craonnaise-Ballots.



Je tiens à remercier M^{me} la directrice de l'école, Anne Barbé, et sa collègue, ainsi que les enfants venus chanter la Marseillaise, une première à Senonnes !

A la fin de la cérémonie, un vin d'honneur nous a été offert par la municipalité que je remercie



Le Président

R. GODDE

Activité Fitness/ Zumba

Le mercredi à Senonnes 3 heures de sport, amusement et distraction avec Stefania.

A 9h30 : gym douce

A 19h15 : Zumba, le programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité, un regain d'énergie et un bien-être absolu après chaque session. Les chorégraphies s'inspirent principalement des danse latines (salsa, merengue, cumbia, reggaeton, samba, tango) et sont des chorégraphies simples qui peuvent être imitées par les participants.

A 20:15 Fitness, un ensemble d'activités physiques qui permettent aux pratiquants d'améliorer leur condition physique. Le fitness s'articule essentiellement autour de cours collectifs en musique chorégraphiés ou du renforcement musculaire à base de poids légers ou sans charge (abdos cuisses fessiers).

Venez essayer le mercredi soir à la salle de fêtes de Senonnes. Première séance gratuite.

L'alimentation change ton poids, l'entraînement change ton corps.

Merci Stefy



ASMAD

ASSOCIATION DU SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

L'ASMAD est une association qui, depuis 30 années, gère un service de soins infirmiers à domicile. A ce jour, ce service dispose d'une autorisation de 80 places :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Son objectif est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient sur prescription médicale et les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale.

Le SSIAD assure au domicile de la personne **les soins d'hygiène et de confort, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins techniques et relationnels. L'ASMAD travaille en partenariat et confie la plupart des soins techniques infirmiers aux infirmiers libéraux.**



• Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur l'ensemble du Pays de Craon ainsi que les communes de Courbeville et Astillé.

• Pour les Personnes de moins de 60 ans, le SSIAD peut être amené à intervenir sur l'arrondissement de Château-Gontier.

L'EMSA

Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée d'Accompagnement (E.M.S.A.) dépendant du SSIAD de Château-Gontier, intervient sur le territoire du Pays de Craon près des personnes atteintes de troubles cognitifs à un stade précoce afin de faciliter le maintien des activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes, proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner et lui proposer des aides.



ASMAD

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.

QUELS PROJETS POUR 2017 ?

SPASAD

L'ADMR et l'ASMAD ont décidé de renforcer leur coopération dans le cadre de l'expérimentation d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Le SPASAD a pour mission d'accompagner et de suivre de manière intégrée les personnes requérant à la fois des prestations de soins et d'aide à domicile.

Ce projet est porté par l'ASMAD du Pays de CRAON et la Fédération Départementale ADMR de la MAYENNE, regroupant les associations d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR de BALLOTS, COSSE LE VIVIEN, CRAON, CUILLE, MERAL, QUELAINES, RENAZE, SAINT AIGNAN SUR ROE.

PROJET DE SERVICE 2012-2017

Le projet de service 2012-2017 arrive à son terme et une évaluation de ce projet doit être réalisée en 2017.

Pour rappel, nos objectifs étaient :

- D'individualiser la prise en charge et poursuivre la démarche de bientraitance
- D'adapter l'offre de prise en charge aux besoins de la population
- D'adapter au maximum la prise en charge au vu des attentes et besoins des usagers et des familles
- De développer les partenariats et l'insertion du SSIAD dans le réseau gérontologique de proximité
- De poursuivre la professionnalisation des équipes

Le prochain projet de service (2018-2023) pourrait avoir comme ligne conductrice le SPASAD si ce dernier est pérennisé.

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33 - 🕒 02.43.98.84.74

✉ asmad53@wanadoo.fr

Infirmière Directrice : **Mme Solier-Grimault Chantal**

Président : **Dr Giraud-Héraud Alain**

Epicerie sociale LE PÉLICAN

L'épicerie sociale « Le Pélican » a ouvert ses portes en 2005. Depuis, grâce à l'engagement des bénévoles, nous accueillons et nous accompagnons un public en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, sur le volet alimentaire.

Cette année encore, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 17%. Force est de constater que cette tendance se confirme chaque année. Nous devons répondre à l'ensemble de ces situations de précarité. Pour ce faire et également pour garantir le bon fonctionnement, nous sommes actuellement à la recherche de nouveaux bénévoles. Si vous êtes intéressés, merci de contacter :

- Marie-Noëlle BILHEUX : 02.43.06.54.34
- Jean-Yves JOLY : 02.43.70.65.08

Dans le cadre de la Semaine du Goût, l'épicerie sociale Le Pélican s'est associée au CIAS et à la communauté de communes du Pays de Craon pour organiser des animations autour de l'alimentation et de l'activité physique. Le 14 octobre dernier, différentes actions ont donc pu être proposées aux personnes : présence d'une diététicienne du Pôle Santé, quizz, jeu sur les saveurs, astuces anti-gaspillage et diverses informations sur l'activité physique. Ce moment a été particulièrement apprécié.

L'ESAT du Ponceau, situé à la Selle-Craonnaise, met à disposition à chaque distribution environ 40kg de fruits et légumes. Ce don permet à tous les bénéficiaires d'accéder à des produits variés

et de qualité. Qu'ils en soient remerciés.

Nous tenons également à remercier sincèrement le CCAS la commune de Senonnes pour le soutien financier qu'elle a bien voulu nous apporter cette année. Elle a contribué au renouvellement d'un réfrigérateur et de fait, à la qualité de stockage des denrées alimentaires.

Les 25 et 26 novembre derniers, quelques bénévoles ont participé à la collecte nationale de la Banque alimentaire. Sincère et vive reconnaissance pour leur implication !

**Rappel : La distribution est assurée par une vingtaine de bénévoles de la communauté de communes à Saint-Aignan-sur-Roë, un vendredi sur deux, juillet et août compris, sauf jours fériés, de 14H à 17H00.
Téléphone : 02.43.06.14.18 (pendant les heures d'ouverture).**



Une partie de l'équipe des bénévoles de l'épicerie sociale

Association Loi 1901 déclarée le 21 novembre 2005
au B.O. du 10/12/05 N° 895

Lieu : ancienne trésorerie, rue Pierre Boisramé,
53390 Saint-Aignan-sur-Roë

Adresse mail : asso.pelican@orange.fr

ADMR



ADMR
de Saint Aignan
Association de
services à
domicile
pour tous à côté
de chez vous.

Des services modulables : interventions ponctuelles ou régulières et horaires adaptables à vos besoins.

Des aides financières possibles : 50% de réduction ou crédit d'impôt, aides APA pour les personnes âgées, PAJE pour la garde d'enfants...

Nous pouvons vous accompagner dans les démarches administratives.



Services pour la MAISON : ménage, repassage, petits travaux de jardinage et bricolage.



Services pour la FAMILLE : garde d'enfants à domicile, soutien parental.



Services pour RESTER CHEZ SOI : aide aux seniors et aux personnes en situation de handicap.

L'ADMR de Saint Aignan sur Roë, c'est une équipe de 13 professionnels qui interviennent à domicile et de 22 bénévoles qui animent l'association afin d'aider toute personne à bien vivre chez soi.

Vous aussi, vous pouvez nous rejoindre et devenir bénévole ! Des missions variées et adaptées aux disponibilités et envies de chacun.



Plus d'informations sur www.admr53.fr

Association

"Tourisme en Pays de Craon"

Cette nouvelle association est née de la fusion des trois syndicats d'initiative du Sud-Mayenne, à savoir les S.I. de Cossé le Vivien, Craon et St Aignan-Renazé. Sa zone de compétence correspond au territoire de la nouvelle communauté de communes du Pays de Craon soit 37 communes

Organigramme

1 - BUREAU :

- Trois co-présidentes :
Marie-Lou Blanchet, Marie-Claude Boiteux et Clotilde Faguer
- Trésorier : Arnaud Faguer
Trésorier adjoint : Christian Ménard
Secrétaire : Marie-Françoise Thézé
Secrétaire adjoint : François Filipot

2 - MEMBRES DE DROIT :

- Mr Dominique Guineux, vice-président commission Tourisme et Sports au Pays de Craon
- Mme Lucie Labatte, Directrice du T.A.T (Territoire d'Accueil Touristique Sud-Mayenne)
1 référent par commune

3 - MEMBRES :

Olivier Cocherie, Paulette Colas, Cécile Croissant, Thérèse Duvacher, Bruno Gilet, Janine Lemée, Marie-France Levrard, Gilbert Moreau, Patrick Thézé

ELLE COMPORTE PLUSIEURS COMMISSIONS :

- la commission "Patrimoine et Editions"
Responsable : Evelyne Ernoul
- la commission "Animations et Manifestations"
Responsable : Jacqueline Beaulieu
- la commission "Accueil et Information"
Responsable : Marie-Lou Blanchet
- la commission "Randonnée Pédestre".
Responsable : Joëlle Hallopaux



ASSOCIATION "TOURISME EN PAYS DE CRAON"
CENTRE ADMINISTRATIF DU PAYS DE CRAON
RUE BUCHENBERG - 53400 CRAON
TÉL : 02 43 06 10 14

France Adot 53



Don d'organes Tous concernés

L'association France Adot 53 est présente sur le département de La MAYENNE depuis 1985.

Elle a pour mission d'informer et de sensibiliser le public concernant les dons d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse

" LA GREFFE D'ORGANES SAUVE DES VIES "

En France, en 2015, 21 378 malades étaient en attente d'une greffe.

Seulement 5 746 patients ont reçu un organe.

Pour ou contre, il est primordial de faire connaître sa volonté à ses proches pour qu'ils puissent en témoigner.

FRANCE ADOT 53 - BP 90634
53006 LAVAL CEDEX
TEL/REP : 02 43 90 68 10
COURRIEL : franceadot53@orange.fr
www.france-adot-org



DUI, je décide qu'après ma mort tout prélèvement d'organes et de tissus puisse être effectué en vue de greffe.

Nom, Prénom, M. _____

Adresse _____

Cité _____

Cette année _____

FRANCE ADOT 53
75402 Paris Cedex 12

Signature _____

Personne à contacter vos proches de votre choix _____

Planning balayage de la commune

Un petit geste éco-citoyen :

Profitez du passage de la balayeuse, pour enlever les quelques herbes qui peuvent se trouver sur le trottoir devant votre maison. Merci



Tel : 02 43 37 33 14
e-mail : lps.vero@orange.fr

CALENDRIER DE BALAYAGE 2017

Client : **Senonnes**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Samedi				1			1					
Dimanche	Jour de l'an			2			2			1		
Lundi			3	1	Fête du travail	3				2		
Mardi			4	2		4				3		
Mercredi	1	1	5	3		5				4	1	Toussaint
Jeudi	2	2	6	4		6				5	2	
Vendredi	3	3	7	5	1	7				6	3	1
Samedi	4	4	8	6	2	8			1	7	4	2
Dimanche	5	5	9	7	3	9			2	8	5	3
Lundi	6	6	10	8	4	10			3	9	6	4
Mardi	7	7	11	9	5	11			4	10	7	5
Mercredi	8	8	12	10	6	12			5	11	8	6
Jeudi	9	9	13	11	7	13			6	12	9	7
Vendredi	10	10	14	12	8	14			7	13	10	8
Samedi	11	11	15	13	9	15			8	14	11	9
Dimanche	12	12	16	14	10	16			9	15	12	10
Lundi	13	13	17	15	11	17			10	16	13	11
Mardi	14	14	18	16	12	18			11	17	14	12
Mercredi	15	15	19	17	13	19			12	18	15	13
Jeudi	16	16	20	18	14	20			13	19	16	14
Vendredi	17	17	21	19	15	21			14	20	17	15
Samedi	18	18	22	20	16	22			15	21	18	16
Dimanche	19	19	23	21	17	23			16	22	19	17
Lundi	20	20	24	22	18	24			17	23	20	18
Mardi	21	21	25	23	19	25			18	24	21	19
Mercredi	22	22	26	24	20	26			19	25	22	20
Jeudi	23	23	27	25	21	27			20	26	23	21
Vendredi	24	24	28	26	22	28			21	27	24	22
Samedi	25	25	29	27	23	29			22	28	25	23
Dimanche	26	26	30	28	24	30			23	29	26	24
Lundi	27	27		29	25	31			24	30	27	25
Mardi	28	28		30	26				25	31	28	26
Mercredi	29	29		31	27				26		29	27
Jeudi	30	30			28				27		30	28
Vendredi	31	31			29				28			29
Samedi					30				29			30
Dimanche									30			31

Senonnes

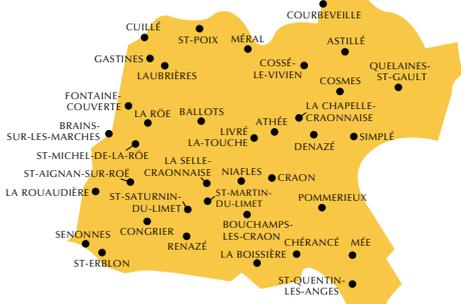
Edi 10 le 02/12/2016

Petit Pégase - Le transport malin !

SECTEUR 8
Craon



Petit Pégase SECTEUR 8
Craon



Fonctionnement du Petit Pégase

Le transport à la demande vous permet de vous déplacer du point d'arrêt le plus proche de votre domicile vers le point d'arrêt le plus proche de votre destination.

Comment réserver ?

- Il suffit de réserver votre trajet dans les 15 jours qui précèdent le déplacement et :
- jusqu'à l'avant-veille, 16 h, pour un départ du mercredi au samedi,
 - jusqu'au vendredi, 16 h, pour un départ les lundi et mardi

en appelant la centrale de réservation
au **02 43 665 333**
ou sur le site : www.lamayenne.fr

Tarifs

Ticket à l'unité : **2 €**
Carnet de 10 tickets : **16 €**
Gratuit pour les moins de 4 ans.

Dans le secteur + Château-Gontier :

1 trajet simple = 1 ticket.
Correspondance possible sur le Réseau Pégase avec un même ticket (excepté à Laval).

Pour La-Guerche-de-Bretagne :

1 trajet simple = 2 tickets.

Jours* et horaires de fonctionnement

Mardi : 9h00 - 13h00
Mercredi : 12h45 - 19h30
Jeudi : 9h00 - 12h30
Samedi : 12h45 - 19h30

* Le Petit Pégase ne fonctionne pas les jours fériés.

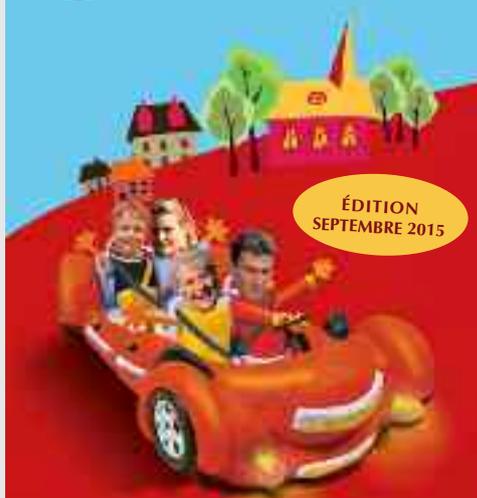
La-Guerche-de-Bretagne :

Desserte du champ de foire, du pôle santé et du centre-ville :

- le **mardi matin**, arrivée entre 10h00 et 10h10 et départ entre 12h00 et 12h10.
- le **mercredi après-midi**, arrivée entre 14h00 et 14h10 et départ entre 18h00 et 18h10.

Château-Gontier :

Desserte de l'hôpital, de la place de la République et de l'avenue Joffre, le **jeudi matin**, arrivée entre 10h00 et 10h10 et départ entre 12h00 et 12h10.



ÉDITION
SEPTEMBRE 2015

Petit Pégase
le transport malin !

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA PERSONNE

Tél. : 02 43 665 333



Véhicule accessible aux
personnes en fauteuil roulant

Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon

Vers une interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires...

Au **1er janvier 2017**, conformément à la loi « Labbé » du 6 février 2014, il sera interdit aux personnes publiques (Etat, régions, communes...) d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, des espaces verts, de forêts et de promenades ouverts au public. Et au **1er janvier 2019**, il sera interdit aux particuliers de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires.



Pour limiter le recours aux pesticides et ainsi préserver la qualité de l'eau, votre commune utilise des techniques alternatives au désherbage chimique. Des techniques dites alternatives existent pour éviter le recours aux pesticides : le désherbage thermique à eau chaude, le balayage mécanique de la voirie, le paillage des massifs, les plantes couvre-sol, ...

Cependant, ce changement dans les pratiques d'entretien de votre commune (réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou arrêt de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et utilisation de techniques alternatives à la place) implique soit :

- pour l'agent ou les agents, de consacrer davantage de temps à l'entretien des espaces communaux si la commune souhaite conserver le même niveau d'exigence en terme d'entretien ;
- pour la population, une meilleure acceptation de la flore spontanée (plus vulgairement appelée « mauvaises herbes ») au pied des murs, ou colonisant trottoirs, allées et espaces verts, ...

Et pourquoi pas vous ?

Votre commune montre l'exemple à suivre, alors encouragez là !

- En réfléchissant vous aussi à la place de la végétation spontanée dans le centre bourg ;



- En limitant voire en supprimant chez vous, votre recours aux pesticides ;
- En considérant qu'un endroit non désherbé n'est pas synonyme de saleté ;
- En utilisant, chacun à son échelle, des techniques de désherbage alternatif toutes simples : le paillage, le binage, l'arrachage, le fauchage ou le brûlage des plantes indésirables sont des gestes que vous pouvez d'ores et déjà mettre en application chez vous ou devant chez vous.

La qualité de l'eau est l'affaire de tous. Toutes et tous soutenons la démarche de la commune. Surtout ne réduisons pas à néant l'engagement de la commune en appliquant du désherbant là où les agents n'en met ou mettent plus.



FDGDON

Les rongeurs aquatiques envahissants



Depuis plus de 40 ans, le réseau FREDON-FDGDON organise des luttes collectives contre 2 espèces de rongeurs aquatiques envahissants (RAE), le ragondin et le rat musqué.

En Pays de la Loire, c'est :

Chiffres 2015 : 277 965 RAE capturés essentiellement grâce à l'action des bénévoles piégeurs du réseau des FDGDON-GDON et des chasseurs dont 229 665 ragondins et 48 300 rats musqués. **1 904 000 RAE capturés depuis 10 ans** (2005 à 2014)

• IMPACTS

L'agriculture



Perte des cultures : un ragondin consomme annuellement (hors produits souillés) 30 € de végétaux agricoles (herbe, maïs, céréales, ...). En 2015, cela représente 277 965 x 30 € = **8 338 950 € de pertes agricoles qui ont été épargnées.**

Élevage : risques sanitaires accrus sur les cheptels.

Chez le ragondin, le taux de prévalence moyen en Pays de la Loire est de 50% pour la leptospirose et de 30% pour la toxoplasmose (sans parler des autres zoonoses : grande douve du foie, ténias divers, ...).

Pour les agriculteurs dont les cheptels sont en contact avec les ragondins, la leptospirose peut entraîner 15 à 30% de perte de naissances.



L'environnement et la biodiversité

Gestion des milieux aquatiques coûteuse.

Disparition de l'activité agricole en zone de marais.

Fermeture et banalisation des espaces naturels et perte de biodiversité, les espèces invasives constituant la 2ème cause mondiale de perte de biodiversité selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Devenir de la loutre, du castor d'Europe et du campagnol amphibie ?

Devenir de l'exploitation touristique, des activités de baignade et de nautisme ?



La santé

Les RAE sont porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'homme, comme la leptospirose, la grande douve, la toxoplasmose, ainsi que des parasites tels que les ténias, ...

53 cas humains de leptospirose ont été déclarés en 2014 dans notre région (mais déclaration non obligatoire). Avec un coût moyen de 1 000 € la journée d'hospitalisation / patient, quelles sont les conséquences réelles sur le budget de la santé ?

Les **animaux domestiques** sont également exposés, y compris en ville où nous retrouvons de fortes populations de rongeurs également vecteurs de maladies (rats, souris, ...).

Bien que banalisée, la problématique des rongeurs aquatiques envahissants est toujours présente, encore plus à l'heure actuelle où les sources de financement évoluent (loi NOTRe, compétence GEMAPI transférée vers les communautés de communes), où leur reproduction est favorisée (réchauffement climatiques, hivers doux) ; l'organisation des actions doit se poursuivre et s'améliorer.

Une prise de conscience des enjeux et des risques réels doit s'effectuer.

La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toute information : FDGDON 53, 17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGE, 02 43 56 12 40, accueil@fdgdon53.fr.

SYMBOLIP – Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes en 2017

Afin de préserver l'environnement et la santé de personnes, les communes arrêteront d'utiliser des pesticides chimiques sur les jardins, espaces végétalisés et infrastructures accessibles au public au 1er janvier 2017 (loi Labbé et loi sur la transition énergétique pour la croissance verte).



Les pratiques d'entretien des espaces publics doivent donc évoluer et s'adapter à ces nouvelles modalités.

Cela passe notamment par le développement de méthodes alternatives d'entretien comme le désherbage mécanique, la protection intégrée, le paillage ou l'enherbement d'espaces. Cela passe également par des réaménagements d'espaces et par la conception écologique de nouveaux aménagements afin d'anticiper les problèmes d'entretien.

Les riverains et jardiniers amateurs peuvent eux-aussi accompagner cette démarche, d'autant qu'ils seront également concernés par cette interdiction de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dès 2019.



Par exemple, si chacun entretient le trottoir et le pied de mur devant chez soi, cela facilitera le travail des agents communaux qui pourront passer plus de temps à entretenir et embellir le reste de la commune.

L'acceptation de la végétation spontanée est aussi une étape importante vers un entretien plus écologique de la ville, alors changeons ensemble notre regard sur les « mauvaises herbes ».

Et chez soi, pourquoi ne pas jardiner plus nature ?

Retrouvez de nombreux conseils de jardinage au naturel avec la charte du bassin de l'Oudon « Jardiner au naturel, ça coule de source » sur www.bvoudon.fr (rubrique « Qualité de l'eau » > « Le Plan d'action du SY.M.B.O.L.I.P. » > « La charte Jardiner au naturel ») ou auprès des enseignes de jardinage signataires de la charte.

Le programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l'Oudon

Ce programme vise à restaurer la qualité de l'eau du bassin et des captages d'eau potable à travers de nombreuses actions auprès des agriculteurs (formations, accompagnements, diagnostics-conseils), des collectivités (réduction de l'usage des produits phytosanitaires), des entreprises et artisans et du grand public (comme la charte « jardiner au naturel, ça coule de source »). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.bvoudon.fr.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon
pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions
Groupe Milon – 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRE
Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79
Mail : contact@bvoudon.fr

Etat Civil

Naissances

- **POLIGNE Ambre**
le 8 janvier 2016
- **TANCRA Y Wendy**
le 3 avril 2016
- **CARTRON Maëllann**
le 5 mai 2016
- **BENOIST NIO Liam**
le 27 juillet 2016
- **RENIER Malvyna**
le 3 septembre 2016



Décès

- **CARTRON Yvette, née PERRAY**
le 15 mars 2016
- **MELAINE Alphonse**
le 11 décembre 2016



Alexandrine Berthelot

Née le 13 novembre 1889 à Senonnes, Alexandrine Berthelot était infirmière de la Croix Rouge. Elle est décédée à 26 ans le 29 janvier 1916 à Paris victime de son dévouement pour les blessés de la Grande Guerre.



Femme exceptionnelle, c'est dans le cimetière de la Rouaudière qu'elle repose et où son nom figure sur le monument aux morts.

Deux brigades de gendarmes à Senonnes au 19ème siècle !

Précédemment, les communes de La Roë et de Senonnes étaient pourvues de deux brigades à pied chacune et Ranazé d'une seule brigade à pied également. La création de ces six brigades dans le même canton fut ordonnée par la loi du 23 février 1834, dans le but de réprimer un soulèvement armé formé par les habitants du pays partisans de Charles X qui ne voulaient pas reconnaître Louis Philippe comme roi. La plupart des communes du canton furent alors déclarées en état de siège et occupées par la troupe. L'ordonnance royale du 26 juillet 1839 avait supprimé une brigade à La Roë et à Senonnes. En 1853, la seule brigade existant encore à Senonnes est supprimée.

SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

De nombreuses évolutions pour la gendarmerie depuis

Historique de la brigade à pied de Saint-Aignan-sur-Roë

Ce n'est qu'en 1853 que la brigade à pied de Saint-Quentin-la-Foye, commune du canton de Craon, est transférée à Saint-Aignan-sur-Roë.

Précédemment, les communes de La Roë et de Senonnes étaient pourvues de deux brigades à pied chacune et Ranazé d'une seule brigade à pied également. La création de ces six brigades dans le même canton fut ordonnée par la loi du 23 février 1834, dans le but de réprimer un soulèvement armé formé par les habitants du pays partisans de Charles X qui ne voulaient pas reconnaître Louis Philippe comme roi. La plupart des communes du canton furent alors déclarées en état de siège et occupées par la troupe. L'ordonnance royale du 26 juillet 1839 avait supprimé une brigade à La Roë et à Senonnes. En 1853, la seule brigade existant encore à Senonnes est supprimée.

À gauche l'ancien gendarmérie. À droite, le gendarmérie actuelle

Le 12 avril 1854, celles de La Foye de Ranazé sont également supprimées. Le 15 juillet 1857, la brigade de Saint-Aignan-sur-Roë à pied est supprimée par décision de loi et transférée à Ranazé. Le 20 février 1858, le poste verbal d'Estallatka, et celui de Ranazé, sont transférés à Saint-Aignan-sur-Roë.

Le 12 avril 1854, celles de La Foye de Ranazé sont également supprimées. Le 15 juillet 1857, la brigade de Saint-Aignan-sur-Roë à pied est supprimée par décision de loi et transférée à Ranazé. Le 20 février 1858, le poste verbal d'Estallatka, et celui de Ranazé, sont transférés à Saint-Aignan-sur-Roë.

Pierre: contre l'ancien de nombreuses. M. Charbon: à cette époque, l'ordonnance de 1834 avait supprimé la brigade existant encore à Senonnes.

(extrait du Haut Anjou du 12 Août 2016)

Jean Boby



Actuellement à la Mairie de Senonnes



Actuellement à l'Église de Senonnes

XVI. - Le philanthrope Jean Boby (1750-1845)

Il est un nom que les habitants de Senonnes n'oublieront pas de siffler, d'air cédant du sympathique Jean Boby.

Né à Rouen, en 1750, il avait fait ses études à Paris et était devenu avocat au Parlement de cette ville.

A la fois artiste amateur et homme d'affaires, il s'était lié avec le médecin Senonnes-Drouillard et quand ceux-ci furent guéris, il devint le médecin et le tuteur des orphelins. Il possédait une importante fortune qui pouvait le dispenser de tout travail, de toute charge s'il l'eût voulu ; mais c'était une nature bonne, généreuse, dévouée, sans cesse en quête de bien à accomplir. On choisit à son sujet et donner un service possible à Jean Boby, c'est l'oublier.

A une époque où la charité privée se chargeait seule de l'instruction du peuple et de l'assistance aux pauvres, aux malades, aux infirmes, aux orphelins... Jean Boby fut la Providence des petites communes de Senonnes et St-Hilaire qu'il affectionnait.

Après 1800, il testait dans une partie de son maison de « Bas du Dunoy », deux religieuses institutrices et professeurs, mises au service des deux communes pestifées.

Une déléguée, un maître, une jeune madame survenant de dans une famille * Vite les Petites Sœurs des pauvres destinées à M. Boby, n° 19, rue Louvois, à Paris et

107

(extrait du livre Madame de Senonnes
d'Alfred Gernoux 1931)



jamais aucune infortune ne venait sans tentative de soulagement.

Du temps le maître Jean Boby venait au pays et y passait quelques jours. Etant malade vers 1844 il vint à Senonnes, sur le conseil de son médecin, trois à quatre mois. Les anciens racontent que le « bienfaiteur communal » fut alors très coté et que chacun s'ingéniait à lui faire plaisir.

M. Boby n'était pas sans famille : il avait épousé une demoiselle Couvet et en avait eu une fille, Angélique, mariée à M. Charles Sapey, conseiller maître à la Cour des Comptes, et futur sénateur du Second Empire. De ce mariage naquirent trois filles : Marie, Rogéna et Caroline, devenues M^ll^{les} Quémé, de Bron et de la Croix.

M. Boby s'éteignit à Paris en 1845, âgé de 95 ans. Ses mémoires, s'ils existaient, seraient intéressants à consulter. Son testament nous indique qu'il avait une belle collection de tableaux et objets d'art.

SPIDE

ÉLECTRICITÉ, SERVICE D'EAU,
PISCINE, MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

SERVICE
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
INSTALLATIONS
DÉPANNAGES
ENTRETIEN

PASCAL FOUGÈRE
LA HÈCHE 44110 VILLEPÔT
TÉL. 06 84 78 80 69
spidevillepot@gmail.com

LE VRAI CONSEIL

pulsat

Livraison &
Installation

Financement

Garantie

S.A.V.

Antennes
& paraboles

Reprise des
appareils

IMAGE | SON
MULTIMÉDIA
électroménager

sarl Jacky LETORT
02 41 92 42 45
POUANCÉ

LES CHARPENTIERS
DU HAUT-ANJOU
CHARPENTE

Bernard SABIN

53390 LA ROUAUDIÈRE
Téléphone 02 43 06 59 38

Portable 06 19 60 00 00
E-mail sar.bernard@sabin@orange.fr

TRADITIONNELLE - LAMELLE COLLE
HANGAR - ABRIS - BOITES - COUVERTURE
ISOLATION EXTERIEURE - BARDAGE

<http://www.lescharpentiersha.fr>

<https://www.facebook.com/Sarl-Bernard-SABIN-122531693756334/>

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT
RÉGIONAL DU GALOP DE L'OUEST



CERGO
La Bonaudière
49420 Pouance
02 43 07 84 83

Président : M. Daniel THÉARD

www.centres-pouance-cergo.com

SUPER U POUANCE



Ouvert le **DIMANCHE MATIN**

Suivez nos actualités sur notre page [facebook](#) : SUPER U POUANCE

Tel: 02 41 92 45 19 - kouper@pouance@systeme-u.fr

Ouvert du Lundi au Samedi
9h30 / 12h30 - 14h00 / 19h00
Non stop le samedi

Décoration - Art de la table - Village Loisirs - Ménages - Bricolage - Produits saisonniers

*Merci à tous les annonceurs
qui nous aident
à financer ce bulletin.*

SAINT-ARTISAN GROUPEMENT des ARTISANS



SAINT-AIGNAN SUR ROË 02 43 06 62 82

Retrouvez-nous sur [facebook](#)



